

# La Lettre d'Espaces Dialogues

n° 87 / 1<sup>er</sup> trimestre 2020

## QUELQUES MOTS...

*La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat*  
- Kofi Annan Prix Nobel de la paix 2001

Inlassablement le thème de la formation, de l'éducation anime les débats au sein de notre conseil d'administration. Il faut dire que l'actualité ne manque pas en la matière. Vous trouverez donc un nouveau billet d'humeur de Liliane Hamm qui a fait l'unanimité de notre groupe de travail et qui ne manquera sans doute pas de nourrir votre réflexion. ! (pages 1 et 2)

Nous donnons aussi la parole à un de nos fidèles lecteurs, ancien responsable au sein du Conseil de l'Europe, Ulrich Bohner, qui complète notre lettre 86 sur les droits de l'enfant. Qu'il soit remercié de nous faire part de l'action importante du Conseil de l'Europe dans ce domaine. J'en profite pour vous inviter à suivre les activités de la MESA (Maison de l'Europe Strasbourg Alsace) dont il a créé l'antenne à Strasbourg en 2011. ! (pages 2 et 3)

En cette année de commémoration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des camps, nous souhaitons rappeler l'importance de la transmission de mémoire et de l'histoire, mais aussi du travail d'histoire et de défense de la mémoire. Ce sont les domaines d'action de La fondation pour la mémoire de la déportation. Mais pour apporter son soutien à ces enjeux de société, c'est auprès des Amis de la Fondation pour la Mémoire et la Déportation –AFMD - que chacun d'entre nous peut le manifester par son adhésion. Ne manquez pas les événements que l'AFMD organise en 2020 et dont vous trouverez le détail dans l'aperçu de ses activités. ! (pages 3 et 4)

Enfin, Michèle Bousquet vous relate l'expérience que nous avons initiée à la demande d'une formatrice de l'association Retravailler qui nous a sollicités pour la mission que lui a confié l'OFII (Office français de l'immigration – intégration). Cela nous a donné l'envie d'organiser une table ronde sur l'accueil citoyen des migrants à Strasbourg qui prend diverses formes. Nous vous invitons à nous rejoindre pour cette rencontre le 17 mars prochain. ! (page 4)

**Chantal DILLER**, Présidente

Dans cette Lettre : Le bulletin d'adhésion ou de soutien 2020 pour celles et ceux qui n'auraient pas encore souscrit.

## / Des mots ou des maux : On forme et on anime /

Aujourd'hui il y a des professeurs, des formateurs, des éducateurs et des animateurs là où il y avait des professeurs et des instituteurs ; il y a même des formateurs de formateurs. Le rêve de l'Education Populaire qui devait être une formation permanente tout au long de la vie, se transforme en course à la formation mais il faut qu'elle soit diplômante pour s'intégrer dans un plan de carrière. Une aubaine pour des entreprises, dites de formation, qui mobilisent la

manne considérable du 1% prélevé sur l'ensemble de la masse salariale.

*Informé, déformé, réformé, re-formé, conformé ...*

Former. On voit le potier avec ses mains dans la glaise pétrir et tourner la forme qui va sortir de ses mains et ce premier homme moulé dans la glaise ... il ne fallait qu'un souffle pour l'animer et voilà l'animateur qui va souffler, insuffler, animer, à l'image d'un Dieu tout puissant !

Que dire de ces sociétés qui doivent être plongées dans une profonde léthargie pour nécessiter cette floraison permanente d'animations où on rivalise d'imagination et d'ingéniosité pour leur apporter le souffle qui manque. Il faut animer les villes, les villages et les quartiers, les réunions, les foires et les fêtes ... des peuples, de la bière, du vin, de la choucroute, des cerises, des oignons ...

Le professeur à l'origine d'université, professait un savoir issu de ses propres recherches, un savoir en train de se construire et qui transmettait plus une méthode qu'un savoir constitué. Les professeurs d'aujourd'hui doivent surtout professer pour transmettre un savoir toujours plus complexe afin de former au plus vite des spécialistes de plus en plus spécialisés.

L'instituteur était chargé « d'instituer » l'enfant pour le faire entrer dans la communauté des humains, celui qui transmettait les bases de ce qui avait permis l'émergence de l'homme sorti de sa condition animale y compris l'apprentissage de la vie en société qu'il s'agit de pacifier.

Aujourd'hui quand les parents premiers instituteurs et professeurs ont échoué, seul recours : les éducateurs, qui ne peuvent être que spécialisés, pour intervenir sur des maux spécifiques d'un humain à l'abandon ou découpé en « compétences ».

Y-a-t-il encore place pour une auto-formation où la vie, son expérience, même parfois douloureuse, avec ses tâtonnements, ses réussites, parfois ses échecs serait déjà la première école ? Pour une auto-formation aussi grâce aux rencontres dans un monde où les distances rétrécissent, avec des échanges entre pairs, de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être à condition qu'ils s'effectuent dans le total respect mutuel. Pour une auto-formation encore quand presque tout le savoir universel est à la portée d'un clic à condition de disposer des outils indispensables pour l'aborder avec un esprit critique sans faille.

Alors, où et comment acquérir ces capacités de curiosité, de réflexion, de respect mutuel, d'esprit critique quand toute la société est régie par des conditionnements devenus incontournables ?

Peut-être, une fois de plus, l'école ?

**Liliane HAMM**, Professeur de l'Ecole Normale retraitée, Membre du CA d'Espaces Dialogues



## / Le Conseil de l'Europe et les enfants /

Le numéro 86 de la Lettre d'Espaces Dialogues était largement consacré aux droits des enfants, en raison du 30<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration internationale des droits de l'enfant.

Au-delà de l'action extrêmement importante des Nations Unies dans ce domaine, il me semble utile de rappeler quelques actions, concernant ce sujet, prises au niveau du Conseil de l'Europe,

organisation internationale basée à Strasbourg et comptant à ce jour 47 Etats membres.

Tout d'abord, notons un objectif important de cette action : le bannissement des châtiments corporels des enfants dans l'ensemble des Etats membres, concernant donc plus de 800 millions d'Européens. C'est d'abord l'effet de recours multiples lancés, avec succès, dans le cadre de la Convention européenne des Droits de l'Homme – qui a fêté ses 70 ans en 2019 – et dans le cadre de la Charte Sociale européenne révisée (du Conseil de l'Europe). Cela a commencé avec la condamnation du Royaume-Uni dans des affaires concernant la pratique courante des fessées dans ce pays, dans le cadre des écoles publiques. Pour la France, l'admonestation de mars 2015 avait pour motif que notre pays « ne prévoit pas d'interdiction suffisamment claire, contraignante et précise des châtiments corporels ». Cette situation a depuis été corrigée par l'adoption d'une loi en juillet 2019.

Plusieurs campagnes ont été menées au Conseil de l'Europe : « *Levez la main contre la fessée* » - « *Levez la main contre la gifle* » avec le slogan « *Vos mains devraient encourager, pas punir* ». Aujourd'hui, 32 des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ont proscrit tout châtiment corporel à l'égard des enfants, y compris dans le milieu familial (sur un total de 56 pays dans le monde).

Pour la période 2016 – 2021 le Conseil de l'Europe s'est doté d'une « Stratégie pour les droits de l'enfant ». Dans ce cadre, 5 domaines prioritaires ont été définis :

- l'égalité des chances pour tous les enfants
- la participation de tous les enfants
- la vie exempte de violence pour tous les enfants
- la justice adaptée à tous les enfants
- les droits de l'enfant en matière numérique

La mise en œuvre de la stratégie est guidée par un « Comité Directeur sur les Droits de l'enfant ». Cette stratégie fait suite à plusieurs stratégies précédentes (depuis 2006). Des groupes de travail ont réfléchi sur des questions plus spécifiques, par exemple la protection des enfants dans le contexte des migrations.

En 2012, le Comité des Ministres a adopté sa Recommandation – (2012)2 – sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans dans tous les contextes. Ce texte fait largement référence à La Convention de Nations Unies relative aux Droits des enfants de 1989.

En plus de celles déjà citées, d'autres conventions du Conseil de l'Europe contribuent à la protection des enfants :

- la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels « *Convention de Lanzarote* », STCE 201, de 2007

- La Convention pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
- La Convention sur la prévention et le lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique « *Convention d'Istanbul* », STCE 210, de 2011
- La Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains
- La Convention sur la cybercriminalité « *Convention de Budapest* », STCE 185, de 2001.
- La Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.

D'autres textes conventionnels du Conseil de l'Europe concernent le statut juridique des enfants nés hors mariage, les jugements concernant la garde des enfants, la pluralité de nationalités, l'adoption des enfants, les relations personnelles concernant les enfants ou l'exercice du droit des enfants.

A titre d'exemple, la Convention de Budapest est aujourd'hui ratifiée par 62 Etats, donc bien au-delà des Etats membres du Conseil de l'Europe, incluant notamment le Canada, le Japon et les Etats-Unis. Un des objectifs majeurs de cette convention est de lutter contre la pornographie infantile via Internet et d'autres réseaux informatiques. A cet égard, des mesures contraignantes sont prévues, telles que la perquisition de réseaux informatiques.

En novembre 2019, le Conseil de l'Europe a d'ailleurs organisé, dans le cadre de la présidence française du Comité des Ministres, une grande conférence internationale sur le thème « Préparer l'Europe de demain : Renforcer les droits de l'enfant pour un continent à l'épreuve de l'avenir ». Les conclusions de cette conférence seront prochainement examinées par les instances compétentes du Conseil de l'Europe. On s'attend notamment à l'adoption d'une déclaration par le Comité des Ministres. La Chef de la Division des droits de l'enfant est ma collègue Regina Jensdottir.

Si vous allez sur le site du Conseil de l'Europe ([www.coe.int](http://www.coe.int)) vous pouvez trouver des informations à ce sujet, notamment sous les rubriques <démocratie> droits des enfants, ou encore : >Bureau des traités.

**Ulrich BOHNER**, janvier 2020

Président d'honneur de la MESA (Maison de l'Europe Strasbourg-Alsace) Ancien Directeur exécutif du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe - Membre de l'UEF Alsace (Union des Fédéralistes Européens)



Consultez régulièrement notre site :  
[www.espacesdialogues.org](http://www.espacesdialogues.org)  
 Rejoignez-nous aussi sur Facebook  
<https://www.facebook.com/Espaces-Dialogues/>  
 Faites nous aussi des suggestions !  
 Courriel : [espaces.dialogues@free.fr](mailto:espaces.dialogues@free.fr)

## / AFMD - Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation /

### *L'association, son histoire*

Depuis 1996, les Amis de la Fondation regroupent toutes les personnes, physiques et morales, souhaitant, sous l'égide de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD), pérenniser la mémoire des déportations et internements organisés entre 1933 et 1945 par le régime nazi. Relais de terrain de la Fondation, chacune des 77 délégations territoriales existant à ce jour travaillent au niveau de son département avec les mêmes buts et selon des statuts communs mais dans des conditions très différentes.

Les missions de l'AFMD sont multiples. Tout d'abord, cette association doit contribuer à la réalisation des objectifs de la Fondation : aider à la sauvegarde des archives et des lieux de mémoire, soutenir les recherches et éditer des publications, informer et faire réfléchir jeunes et moins jeunes sur les conséquences du racisme, de l'antisémitisme et toute autre forme d'exclusion, recueillir les témoignages de rescapés, et le cas échéant, défendre en justice l'honneur de résistants notamment contre les négationnistes. Les Amis de la Fondation veulent aussi approfondir leur connaissance du système concentrationnaire nazi et de la Déportation et la transmettre aux générations actuelles et futures afin d'empêcher le retour dans le monde de situations aussi inhumaines que celles qu'ont connues les déportés.

Pour parvenir à ces objectifs, les Amis de la Fondation se sont dotés d'une structure nationale : une salariée assure le secrétariat, tous les autres responsables étant bénévoles. Une certaine souplesse s'impose, comme le montre par exemple le choix donné aux délégations de gérer les cotisations de leurs propres adhérents, en versant au national un certain pourcentage ou de confier cette tâche au national qui reverse alors une partie des cotisations.

Les réalités sur le terrain dépendent de nombreux facteurs : le nombre d'adhérents plus ou moins important donc la variété des moyens financiers, le degré d'engagement et de disponibilité des responsables des délégations, l'importance donnée aux commémorations et aux manifestations culturelles, le contexte historique et politique régional, la possibilité de partenariats locaux etc. Chaque délégation agit donc à son niveau, organisant ou non des expositions, des conférences, des soirées théâtrales ou musicales, intervenant ou non en milieu scolaire ou associatif, constituant ou non une documentation locale ...

Au national comme dans les départements, s'affirme notre volonté de travailler à une mémoire vivante, liée à notre Histoire comme à notre présent, en s'inscrivant dans cette

affirmation de Primo Levi : « *L'essentiel, c'est de comprendre et de faire comprendre* ».

### La délégation territoriale Bas-Rhinoise

Elle privilégie les liens avec l'Education Nationale : témoignages d'anciens résistants et/ou déportés, ou de membres de leurs familles, dans différents établissements, visites de classes sur le site du KL Natzweiler Struthof, participation au Concours National Résistance Déportation : choix sujets, préparation des élèves, correction des épreuves, remise des prix ...

Elle participe aux cérémonies commémoratives en Alsace ou dans certains mémoriaux en Allemagne, ainsi en 2019 à Ravensbrück, Gardelegen, Hinzert ; ou en Belgique comme au Fort de Breendonk, au centre de documentation de Malines ...

Elle organise des événements culturels : ainsi, pour 2020, dans le cadre du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des camps nazis, une semaine des libraires en mai prochain sur la thématique déportation / libération des camps nazis, une soirée "Espoir et Mémoire" le 17 mai à la Cité de la Musique et de la Danse, un débat sur racisme et exclusion au lieu d'Europe début juin, une journée de débats, théâtre, expo le 15 novembre à Sélestat en partenariat avec le Centre International d'Initiation aux Droits de l'Homme et la délégation territoriale 68 ...

Marie José Masconi, sa présidente, est invitée à des salons du livre ou autres réunions pour dédicaces et conférences, en Alsace, Lorraine, Champagne, Vendée ... à propos du livre qu'elle a consacré à sa mère Lucie Primot et au réseau de Joeuf (Meurthe et Moselle): "**La longue nuit de Lucie**" éd La Nuée-Bleue 2019.

Marie Claire ALLORENT, secrétaire AFMD

#### Adresses utiles : En Alsace

Bas-Rhin : [jmt3.masconi@gmail.com](mailto:jmt3.masconi@gmail.com)

Haut Rhin : [arlette.hasselbach@orange.fr](mailto:arlette.hasselbach@orange.fr)

Au national : Site internet <http://www.afmd.org>

AFMD 31, bd Saint Germain 75005 Paris

tél : 01 43 25 84 98 E.mail: [afmd@afmd.asso.fr](mailto:afmd@afmd.asso.fr)



### / Accueillir, accompagner .../

Lors des 8e Semaines de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, Espaces Dialogues (ED) a proposé de faire découvrir un « **parcours mémoire** ». Ce cheminement urbain élaboré par les associations engagées dans ces Semaines a pour but de faire découvrir où et comment Strasbourg combat l'oubli et les discriminations, tout en valorisant à la fois la culture artistique et scientifique, l'historique universel, et les valeurs de la République « *liberté* », « *égalité* », « *fraternité* », en l'inscrivant dans son riche patrimoine.

C'est ainsi que suite à une sollicitation d'une formatrice en langue de l'association Retravailler, ED accompagnait le 29 Octobre dernier, un groupe d'une douzaine de personnes en contrat d'intégration républicaine (CIR) sous l'égide de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Le CIR est conclu entre l'État français et tout étranger non européen admis au séjour en France et souhaitant s'y installer durablement. Le ou la signataire s'engage à suivre des formations pour favoriser son insertion dans la société française. La formation civique est obligatoire, et une formation linguistique peut être prescrite en fonction du niveau en français.

Le parcours effectué fut raccourci par rapport à celui proposé initialement pour mettre l'accent sur les aspects civiques et de culture universelle. Ainsi ED a guidé de la place Broglie passant par la Cathédrale, la place Gutenberg... ce groupe de 12 personnes, âgées de 22 à 65 ans :

Abduhrhaman et Gulsha de Turquie, Khalid et Ann d'Irak, Adnan de Syrie, Dmitry d'Ukraine, Rostam d'Afghanistan, Karen d'Arménie, Samia du Maroc, Amine d'Erythrée, Ayoub de Tchétchénie, Israt du Bangladesh, Mohammed du Soudan.

Une belle expérience humaine qui a permis de partager rires, chants, histoires... et de rencontrer des personnes désireuses de trouver enfin la paix dans un pays qui les respecte.

Ce même parcours sera de nouveau effectué au printemps pour les nouveaux arrivants-tes.

Michèle Bousquet, secrétaire ED



### PROCHAINES MANIFESTATIONS D'ESPACES DIALOGUES

#### \* **Mardi 17 Mars à 18h30 :**

Table ronde animée par Chantal Bernard :

#### **L'accueil citoyen à Strasbourg des réfugiés et demandeurs d'asile**

Un certain nombre d'associations ou de groupes informels y participeront pour mettre en lumière, au-delà des dispositifs mis en place par l'Etat, la mobilisation et l'implication citoyenne dans l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge de réfugiés et demandeurs d'asile en France.

#### **Lieu : à la Maison des associations - Strasbourg**

Un programme plus précis sera envoyé par courriel et mis en ligne sur notre site et Fb en temps utile.

#### \* **Lundi 27 Avril à 18h30 :**

#### **Assemblée Générale Ordinaire**

Convocation aux membres à venir début Avril.

#### **Lieu : à la Maison des associations**



ESPACES DIALOGUES La Maison des Associations 1a, place des Orphelins 67000 STRASBOURG

Site : <http://www.espacesdialogues.org> Courriel : [espaces.dialogues@free.fr](mailto:espaces.dialogues@free.fr)

Inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, Vol LXXIV Dossier 107/1996

SIRET : 413 732 652 00016 Code APE : 913E